VILLEPARISIS

# Prospectus, faux démarchage, calendrier… restez vigilants !

**Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic énergétique gratuit par Logis-France, des démarcheurs assermentés feront du porte à porte aux administrés propriétaires de maison de + de 20 ans.**

**L'objectif étant d'observer les points faibles récurrents sur les habitations de + de 20 ans.**

**Le porte à porte se déroulera du 13 au 23 février 2024.**

Il peut arriver que des individus mal intentionnés se font passer pour des agents municipaux, des policiers, des éboueurs ou encore des représentants d'entreprises qui ont des misions de service public comme EDF ou Véolia. Ces personnes se présentent au domicile, prétextant une intervention, dans le but de pénétrer frauduleusement dans les foyers. Dans la majeure partie des cas, la Ville ou les institutions, n'accrédite aucunes entreprises pour son compte.

Retrouvez quelques conseils pour éviter de mauvaises surprises.

## Attention aux personnes se présentant à votre porte.

Quelques conseils pour se prévenir contre ces faux démarcheurs/vendeurs :

- demander au vendeur sa carte professionnelle ;
- ne pas laisser entrer un inconnu à votre domicile ;
- vérifier le logo officiel de l'institution ;
- ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce genre de démarchage ;
- signaler tout comportement suspect ou insistant au 17.

## Faux prospectus et démarchage à domicile

Vous recevez parfois dans votre boîte aux lettres des prospectus à l’apparence officielle, souvent aux couleurs, bleu blanc rouge, indiquant des numéros utiles : mairie, pompiers, police... et des numéros d’urgence.

**Ces documents n’ont aucun caractère officiel** : il s’agit de publicité commerciale pour diffuser des numéros de téléphone d’entreprises notamment pour du dépannage à domicile (plomberie, chauffage, serrurerie, électricité...).

En jouant sur le registre officiel, ces tracts sèment la confusion et laissent penser que ces entreprises pourraient être recommandées par la ville, ce qui est totalement faux. En contactant l’un de ces numéros, vous prenez le risque de vous faire escroquer.

En cas de besoin d’une prestation, privilégiez les contacts issus de vos propres recherches ou de recommandations de vos proches. Lorsque l’on vous propose une prestation, n’hésitez pas à poser des questions et à demander une version écrite.

**Vous devez obligatoirement lire les documents que l’on vous propose de signer** . En cas d’intervention en urgence, ne faites que ce qui est véritablement urgent : pour le reste, vous pouvez prendre le temps de la réflexion et de la comparaison des tarifs.

## Faux calendriers

La vigilance s’impose également face aux pratiques de démarchage à domicile. Avec la période de fin d’année qui approche, de nombreux démarcheurs font du porte-à-porte pour vendre des calendriers. **Restez vigilant** : certains usurpateurs profitent de la générosité des donneurs, parfois juste dans le but de repérer les lieux pour un futur cambriolage.

- Les facteurs sont autorisés à présenter des calendriers. L’argent récolté sert pour leurs étrennes.
- Les pompiers sont également autorisés à proposer des calendriers. Les fonds sont reversés à l’Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris (ADOSSPP).

## Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires

Ne communiquez vos coordonnées bancaires que sur des sites sécurisés lors de vos achats et démarches sur internet. Si vous recevez un courriel de l’un de vos proches vous demandant une aide financière, ou d’une administration vous annonçant un soudain remboursement cela peut être une arnaque.

Démarche abusif et arnaques : un service officiel pour les signaler

> La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a lancé il y a un an Signal Conso, un site où tous les consommateurs victimes d’une arnaque, d’un démarchage agressif, d’un produit défectueux ou périmé, d’une publicité trompeuse, etc., peuvent signaler leur problème en citant le professionnel en cause. Une avancée majeure, mais qui n’a pas pour fonction de traiter les litiges.
>
> Tout le monde se fait avoir un jour ou l’autre, le faire savoir et désigner le coupable est utile. C’est d’autant plus facile que l’ergonomie du site est très intuitive : on choisit le secteur d’activité et on répond pas à pas aux questions en donnant le nom du magasin, du restaurant, du service ou de l’entreprise. Si la pratique ne se révèle pas illégale, Signal Conso vous l’indique, vous explique pourquoi et la démarche s’arrête là. Sinon, le professionnel est informé de votre démarche et peut vous répondre.

L'Assurance maladie met en garde contre les appels, courriels et SMS frauduleux.

> Ces tentatives augmentent notamment sur la commande de carte Vitale. Soyez vigilants face à ce risque.
>
> Quelques règles concernant la carte vitale :
>
> - Elle est gratuite.
> - En cas de perte, vol ou dysfonctionnement, vous devez effectuer une déclaration dans votre compte ameli.
> - Sa commande ou son renouvellement s'effectue sur votre compte ameli ou sur l'application compte ameli.
>
> L'Assurance Maladie ne vous demandera jamais la transmission par mail ou SMS de vos coordonnées bancaires complètes ni de vos informations personnelles.
>
> Si vous recevez un SMS frauduleux, signalez-le sur le site 33700.fr ou en envoyant un SMS au 33 700. Ce service d'alerte fera bloquer l'émetteur du message.
>
> Retrouvez des conseils et exemples pour reconnaitre les appels, emails et SMS frauduleux sur le site de l'Assurance maladie.

Attention aux faux éboueurs !

> L’arnaque est connue mais continue à faire des victimes. Chaque année, un peu partout en France, des individus se présentent chez vous en se faisant passer pour des éboueurs et vous vendent un

calendrier pour quelques euros.

Ils se présentent sous le nom de l’entreprise qui collecte vos déchets et même sous celui du Sigidurs. Ils peuvent être vêtus du gilet jaune fluo réglementaire afin de se rendre crédibles auprès de leurs victimes.

## Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Nous vous informons également que le contrat qui nous lie à nos différents prestataires de collecte interdit formellement toute demande de contribution financière aux administrés, sous peine de sanctions.

Si vous êtes confrontés à cette situation, appelez immédiatement le numéro vert du Sigidurs afin de le signaler (0 800 735 736, appel gratuit de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi).

Liens utiles
Signalez un problème à l’entreprise, renseignez-vous sur vos droits avec la répression des fraudes !